

La Direction des affaires culturelles du Ministère a été créée en 1965 afin d'élaborer et d'administrer un large éventail de programmes d'échanges. L'importance de plus en plus grande que revêtaient pour le Ministère, pour ses missions et pour les centres culturels à l'étranger, les questions culturelles, artistiques, universitaires et historiques a conduit à la création en 1979 du Bureau des relations culturelles internationales et à la nomination, au pays et à l'étranger, de professionnels qualifiés à des postes clés dans le domaine de la culture et de l'information. À long terme, le Ministère vise à créer, à l'échelle internationale, un réseau capable de répondre au désir croissant des communautés artistiques et universitaires canadiennes d'entretenir des relations soutenues avec les auditoires étrangers.

Les principaux objectifs culturels à long terme du Ministère sont les suivants :

- faire connaître, à l'échelle internationale, la créativité et la vitalité de la culture canadienne;
- implanter à l'étranger une forte présence culturelle canadienne dans les milieux universitaires et culturels les plus directement reliés aux intérêts du Canada;
- multiplier les débouchés professionnels à l'étranger pour les artistes et universitaires canadiens et ouvrir de nouveaux marchés pour nos produits culturels;
- faciliter aux communautés universitaires et culturelles canadiennes l'accès aux ressources étrangères.

Pour atteindre ces objectifs, le Canada a procédé à des échanges avec certains pays dans le cadre d'accords culturels officiels. Le Canada a conclu des ententes de ce genre avec le Brésil (1944), l'Italie (1954), la France (1965), la Belgique (1967), la

République fédérale allemande (1975), le Mexique et le Japon (1976). Il a également signé avec l'U.R.S.S. en 1971 un Accord général sur les échanges (prévoyant des programmes culturels et universitaires, ainsi que divers échanges scientifiques). En outre, le Canada procède à des échanges culturels suivis avec plusieurs pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Chine, échanges qui ne sont régis par aucun instrument diplomatique officiel.

Les programmes qu'administre le Bureau des relations culturelles internationales sont élaborés en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État et d'autres organismes à vocation culturelle du gouvernement fédéral (principalement le Conseil des Arts du Canada, l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada, l'Office national du film, les Musées nationaux du Canada, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et l'Association des universités et collèges du Canada). Il y a également une consultation et une coopération régulières avec les ministères des Affaires culturelles des provinces, et un large éventail d'organismes non gouvernementaux. À l'étranger, les projets sont administrés par les ambassades, les hauts commissariats et les consulats généraux du Canada. Certaines responsabilités incombent aux Centres culturels du Canada à Bruxelles, Londres et Paris et aux préposés aux Affaires culturelles de Bonn, Mexico, Moscou, New York, Rome, Tokyo et Washington.